

Décret n° 2001-500 du 10 Octobre 2001
portant nomination de la directrice générale de l'enseignement de base.
(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 98 – 150 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'éducation de base ;
Vu le décret n° 99 – 216 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique ;
Vu le décret n° 92 – 011 du 20 février 1992 portant modification du décret n° 82 – 595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu, ensemble, les décrets n°99-1 du 12 janvier 1999 et n°2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

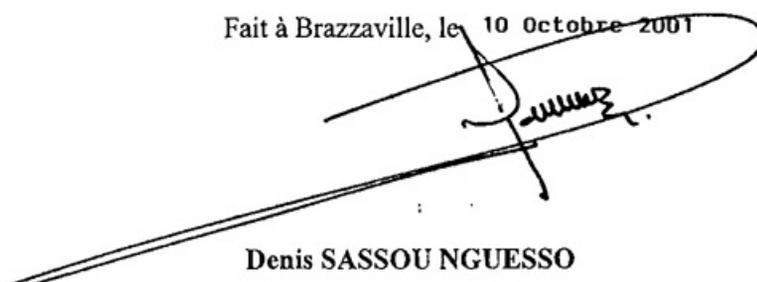
DECRETE :

Article premier : Mme(Marie)DIAMESSO est nommée directrice générale de l'enseignement de base.

Article 2 : Mme(Marie)DIAMESSO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

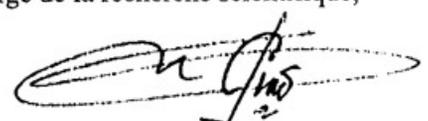
Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Mme(Marie)DIAMESSO, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 10 Octobre 2001


Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'enseignement
primaire, secondaire et supérieur,
chargé de la recherche scientifique,


Pierre NZILA

Le ministre de l'économie, des finances et
du budget


Mathias DZON